

## **ANNEXE 4**

ELECTION PARTIELLE: Au Conseil Académique

Election partielle - Collège F - Collège des doctorant.e.s – discipline : Lettres, langues, arts et sciences humaines et sociales

Nombre de siège de titulaire à pourvoir : 1

## Scrutin du jeudi 22 et vendredi 23 octobre (vote électronique)

## LISTE DES CANDIDAT.E.S.

Les listes doivent être accompagnées des déclarations individuelles de candidatures (modèle ci-après) signées par chaque candidat.e. L'élection ayant lieu au scrutin majoritaire à un tour, chaque candidat.e titulaire doit se présenter avec le/la suppléant.e qui lui est associé.e. Chaque liste de candidat.e.s doit être impérativement composée alternativement d'un une candidat.e de chaque sexe. Le/la suppléant.e ne siège qu'en l'absence du/de la titulaire.

NOM DE LA CANDIDATURE ou appartenance ou soutien dont la candidature bénéficie<sup>1</sup> : cette mention n'est pas obligatoire (art. D 719-23 du code de l'éducation). Elle est portée sous la responsabilité du responsable de la liste

Nom et prénom des candidat.e.s :	
TITULAIRE	SUPPLEANT.E:
N° 1	N° 2
	Fait à Nice, le
Nom et Signature de la personne qui dép	pose la liste :
Coordonnées du/de la délégué.e de liste, candidat.e titt Electoral Consultatif : Nom – Prénom : Tél. professionnel : Tél. personnel : Mail institutionnel:	ulaire, qui représentera la candidature au Comito

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Conformément à l'article 5 de l'arrêté, tout soutien devra impérativement être justifié par une décision du bureau de l'association ou par une personne habilitée à représenter l'association pour qu'il puisse apparaître sur les professions de foi. Les mêmes précisions figureront sur les bulletins de vote.